

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 juin 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 13, 14 et 15 juin 2016**

**2016 DAE 245** Subvention (120.000 euros) et convention pluriannuelle 2016-2018 avec le Comité Champs-Élysées pour l'organisation de la grande parade du jour de l'an (8e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer la convention pluriannuelle 2016-2018 relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité Champs-Élysées (8e) pour l'organisation de la grande parade du 1er janvier 2016 sur l'avenue des Champs-Élysées ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 30 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Les termes de la convention pluriannuelle 2016-2018 à passer entre la Ville de Paris et le Comité Champs-Élysées sont approuvés. Mme la Maire de Paris est autorisée à signer cette convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 120.000 euros est attribuée au Comité Champs-Élysées situé 39, avenue des Champs-Élysées à Paris 8e (62322 - 2016\_05460) pour l'organisation de la grande parade du jour de l'an sur l'avenue des Champs-Élysées.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 120.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, VF55004.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**